



Le 26 septembre 2025

Comité syndical du vendredi 26 septembre 2025

Liste des délibérations examinées

En application de l'article L.2121-25 du CGCT (ordonnance et décret du 7 octobre 2021 mis en application le 1er juillet 2022).

L'an deux mil vingt-cinq, le vendredi 26 septembre à 09 h 30, les membres du Comité du Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor, dûment convoqués par le Président Monsieur Dominique RAMARD, se sont réunis dans les locaux du Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor en présentiel et distanciel et ont examiné les délibérations suivantes :

Numéro d'ordre	Objet	Décision
058-2025	Compte rendu d'activité de la concession de distribution publique d'électricité pour l'année 2024	Prend acte
059-2025	Compte rendu d'activité de la concession de distribution publique de gaz pour l'année 2024	Prend acte
060-2025	Assistance à la Commune de Lamballe-Armor pour la réalisation de budgets prévisionnels énergie	Adopté
061-2025	Participation aux audits hors programme ACTEE+	Adopté
062-2025	Avenant aux conventions avec les ALEC pour le "Conseil en Energie Partagé" (CEP)	Adopté

Le Président,
Dominique RAMARD

Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor

Comité Syndical

Séance du Vendredi 26 Septembre 2025

Délibération N° 058.2025

L'an deux mil vingt cinq, le vendredi 26 Septembre, les membres du Comité du Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor, dûment convoqués par le Président - Monsieur Dominique RAMARD se sont réunis dans les locaux du Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor EN PRESENTIEL, et EN VISIO CONFERENCE.

Etaient présents : Dominique RAMARD - Jérémy ALLAIN – Olivier ALLAIN (Visio) – Gilbert BERTRAND (visio) – Johan BERTRAND – Pierrick BRIENS – Patrick BRIGANT (visio) - Patrick COSSON (visio) – Mickaël GAUVAIN – Jacky GOUAULT (visio) – Pierre GOUZI – Jean-Marc LABBE – Pascal LAPORTE – Maryse LAURENT (visio) – Yann LEMOINE – Jean-Paul LE CALVEZ – Jean-Louis MARTIGNE – Patrick MARTIN – Christian MEHEUST (visio) – Odile MIEL-GIRESSE (Visio) – Jean-Yves PERU – Marie-Agnès POGAM – Martine POULAILLON – Christian PRIGENT (visio) – Gérard QUILIN – Loïc RAOULT (visio) – Michel RIOU – Dominique VIEL.

Etaient absents représentés : Yves CORBEL (pouvoir à Pierre GOUZI) – Joël GESRET (pouvoir à Pierrick BRIENS) – Aurélie HERVE (Pouvoir à Dominique RAMARD) – Philippe LANDURE (Pouvoir à Odile MIEL-GIRESSE) – Jean-Yves MARTIN (Pouvoir à Jean-Marc LABBE) -

Etaient absents excusés : Mickaël COSSON– Michel DESBOIS – Nadia DRUILLENNEC – Hervé GUELOU – Xavier HAMON – Jean-Yves JOSSE – Christian LE RIGUIER – Jean-Louis NOGUES.

Etaient absents : Dominique BRIAND – Michel FERON – Alexandre GAREL – Maxime LEBORGNE – Sandra LE NOUVEL – Guy MARECHAL -

Secrétaire de séance : Jean-Paul LE CALVEZ

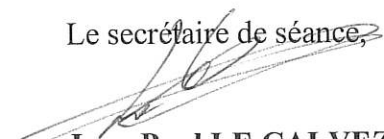
Objet : Compte Rendu d'Activité de la Concession de distribution publique d'Electricité pour l'année 2024

L'article L1411-3 du CGCT, modifié par l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 précise que lors de la présentation du rapport produit par le concessionnaire à l'autorité concédante, l'assemblée délibérante procède à son examen et en prend acte.

Lors du Comité Syndical du 26 septembre 2025, conformément à l'article 32 du Cahier des Charges du contrat de concession, EDF et ENEDIS ont présenté le compte rendu d'activité de la concession de fourniture et de distribution d'électricité pour l'année 2024, faisant apparaître notamment un rapport d'exploitation, un bilan annuel des investissements réalisés et un rapport sur la qualité du service.

Après en avoir pris connaissance, le Comité Syndical prend acte du compte rendu d'activité de la concession électricité pour l'année 2024.

Le secrétaire de séance,


Jean-Paul LE CALVEZ

Le Président du Syndicat,

Dominique RAMARD





Délibération certifiée exécutoire

Par transmission en Préfecture le : - 8 OCT. 2025

Par affichage le : - 8 OCT. 2025

Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor

Comité Syndical

Séance du Vendredi 26 Septembre 2025

Délibération N° 059.2025

L'an deux mil vingt cinq, le vendredi 26 Septembre, les membres du Comité du Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor, dûment convoqués par le Président - Monsieur Dominique RAMARD se sont réunis dans les locaux du Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor EN PRESENTIEL, et EN VISIO CONFERENCE.

Etaient présents : Dominique RAMARD - Jérémy ALLAIN – Olivier ALLAIN (Visio) – Gilbert BERTRAND (visio) – Johan BERTRAND – Pierrick BRIENS – Patrick BRIGANT (visio) - Patrick COSSON (visio) – Mickaël GAUVAIN – Jacky GOUAULT (visio) – Pierre GOUZI – Jean-Marc LABBE – Pascal LAPORTE – Maryse LAURENT (visio) – Yann LEMOINE – Jean-Paul LE CALVEZ – Jean-Louis MARTIGNE – Patrick MARTIN – Christian MEHEUST (visio) – Odile MIEL-GIRESSE (Visio) – Jean-Yves PERU – Marie-Agnès POGAM – Martine POULAILLON – Christian PRIGENT (visio) – Gérard QUILIN – Loïc RAOULT (visio) – Michel RIOU – Dominique VIEL.

Etaient absents représentés : Yves CORBEL (pouvoir à Pierre GOUZI) – Joël GESRET (pouvoir à Pierrick BRIENS) – Aurélie HERVE (Pouvoir à Dominique RAMARD) – Philippe LANDURE (Pouvoir à Odile MIEL-GIRESSE) – Jean-Yves MARTIN (Pouvoir à Jean-Marc LABBE) -

Etaient absents excusés : Mickaël COSSON – Michel DESBOIS – Nadia DRUILLENNEC – Hervé GUELOU – Xavier HAMON – Jean-Yves JOSSE – Christian LE RIGUIER – Jean-Louis NOGUES.

Etaient absents : Dominique BRIAND – Michel FERON – Alexandre GAREL – Maxime LEBORGNE – Sandra LE NOUVEL – Guy MARECHAL -

Secrétaire de séance : Jean-Paul LE CALVEZ

Objet : Compte Rendu d'Activité de la Concession de distribution publique de gaz pour l'année 2024

L'article L1411-3 du CGCT, modifié par l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 précise que lors de la présentation du rapport produit par le concessionnaire à l'autorité concédante, l'assemblée délibérante procède à son examen et en prend acte.

Lors du Comité Syndical du 26 septembre 2025, conformément au Cahier des Charges du contrat de concession gaz, GRDF a présenté le compte rendu d'activité de la concession de distribution de gaz pour l'année 2024, faisant apparaître notamment un rapport d'exploitation, un bilan annuel des investissements réalisés et un rapport sur la qualité du service.

Après en avoir pris connaissance, le Comité Syndical prend acte du compte rendu d'activité de la concession gaz pour l'année 2024.

Le secrétaire de séance,


Jean-Paul LE CALVEZ

Le Président du Syndicat,

Dominique RAMARD





Délibération certifiée exécutoire

Par transmission en Préfecture le : - 8 OCT. 2025

Par affichage le : - 8 OCT. 2025

Syndicat Départemental d'Energie des Côtes**Comité Syndical**

Séance du Vendredi 26 Septembre 2025

Délibération N° 060.2025

L'an deux mil vingt cinq, le vendredi 26 Septembre, les membres du Comité du Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor, dûment convoqués par le Président - Monsieur Dominique RAMARD se sont réunis dans les locaux du Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor EN PRESENTIEL, et EN VISIO CONFERENCE.

Etaient présents : Dominique RAMARD - Jérémy ALLAIN – Olivier ALLAIN (Visio) – Gilbert BERTRAND (visio) – Johan BERTRAND – Pierrick BRIENS – Patrick BRIGANT (visio) - Patrick COSSON (visio) – Mickaël GAUVAIN – Jacky GOUAULT (visio) – Pierre GOUZI – Jean-Marc LABBE – Pascal LAPORTE – Maryse LAURENT (visio) – Yann LEMOINE – Jean-Paul LE CALVEZ – Jean-Louis MARTIGNE – Patrick MARTIN – Christian MEHEUST (visio) – Odile MIEL-GIRESSE (Visio) – Jean-Yves PERU – Marie-Agnès POGAM – Martine POULAILLON – Christian PRIGENT (visio) – Gérard QUILIN – Loïc RAOULT (visio) – Michel RIOU – Dominique VIEL.

Etaient absents représentés : Yves CORBEL (pouvoir à Pierre GOUZI) – Joël GESRET (pouvoir à Pierrick BRIENS) – Aurélie HERVE (Pouvoir à Dominique RAMARD) – Philippe LANDURE (Pouvoir à Odile MIEL-GIRESSE) – Jean-Yves MARTIN (Pouvoir à Jean-Marc LABBE) -

Etaient absents excusés : Mickaël COSSON– Michel DESBOIS – Nadia DRUILLENNEC – Hervé GUELOU – Xavier HAMON – Jean-Yves JOSSE – Christian LE RIGUIER – Jean-Louis NOGUES.

Etaient absents : Dominique BRIAND – Michel FERON – Alexandre GAREL – Maxime LEBORGNE – Sandra LE NOUVEL – Guy MARECHAL -

Secrétaire de séance : Jean-Paul LE CALVEZ

Objet : Assistance à la commune de Lamballe-Armor pour la réalisation de budgets prévisionnels énergie

La commune de Lamballe-Armor a sollicité les services du SDE pour une prestation d'assistance visant à les accompagner à mettre en place une démarche permettant d'élaborer des budgets énergétiques prévisionnels (intégrant notamment les évolutions réglementaires sur la fiscalité de l'énergie).

En effet, cette prestation n'est actuellement pas prise en charge dans de l'énergie (outil savee) mis à disposition par le SDE aux membres du groupement d'achat d'énergie. Mais cette thématique doit être intégrée à la réflexion dans le cadre du renouvellement de l'outil car elle constitue un service au bénéfice des collectivités. Le Syndicat est d'ailleurs régulièrement sollicité pour ce type de demande, qui mobilise à la fois ses compétences en patrimoine bâti public, en suivi des consommations énergétiques et en achat d'énergie.

Dans le cadre de la demande de Lamballe-Armor, ce temps de travail pour mettre en place ce type de prestation est estimé à 11 jours répartis dans les mois à venir.

Un tarif d'accompagnement ayant été voté par le comité en décembre 2024 et compte tenu du classement de la commune, la prestation est évaluée à 3300 €.

Cette mission pouvant servir d'expérimentation pour élaborer une nouvelle offre de services renforçant l'expertise du SDE au profit de ses membres, le Comité Syndical valide que le SDE participe à hauteur de 50%.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical

- Valident le principe d'assister la commune de Lamballe-Armor sur son projet,
- Autorisent le Président à signer la convention à intervenir avec la commune de Lamballe-Armor pour cadrer les modalités d'action et de financement, ainsi que ses avenants éventuels,
- Valident le principe d'une prise en charge partielle par le SDE à hauteur de 50 %.

Pierrick BRIENS ne prend pas part au vote.

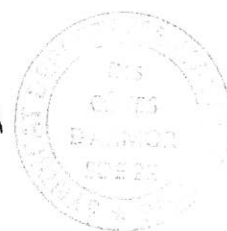
Délibéré et adopté à l'unanimité en séance les jour, mois et an susdits.

Le secrétaire de séance,

Le Président du Syndicat,

Jean-Paul LE CALVEZ

Dominique RAMARD



Délibération certifiée exécutoire

Par transmission en Préfecture le : - 8 OCT. 2025

Par affichage le : - 8 OCT. 2025

Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor

Comité Syndical

Séance du Vendredi 26 Septembre 2025

Délibération N° 061.2025

L'an deux mil vingt cinq, le vendredi 26 Septembre, les membres du Comité du Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor, dûment convoqués par le Président - Monsieur Dominique RAMARD se sont réunis dans les locaux du Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor EN PRESENTIEL, et EN VISIO CONFERENCE.

Etaient présents : Dominique RAMARD - Jérémy ALLAIN – Olivier ALLAIN (Visio) – Gilbert BERTRAND (visio) – Johan BERTRAND – Pierrick BRIENS – Patrick BRIGANT (visio) - Patrick COSSON (visio) – Mickaël GAUVAIN – Jacky GOUAULT (visio) – Pierre GOUZI – Jean-Marc LABBE – Pascal LAPORTE – Maryse LAURENT (visio) – Yann LEMOINE – Jean-Paul LE CALVEZ – Jean-Louis MARTIGNE – Patrick MARTIN – Christian MEHEUST (visio) – Odile MIEL-GIRESSE (Visio) – Jean-Yves PERU – Marie-Agnès POGAM – Martine POULAILLON – Christian PRIGENT (visio) – Gérard QUILIN – Loïc RAOULT (visio) – Michel RIOU – Dominique VIEL.

Etaient absents représentés : Yves CORBEL (pouvoir à Pierre GOUZI) – Joël GESRET (pouvoir à Pierrick BRIENS) – Aurélie HERVE (Pouvoir à Dominique RAMARD) – Philippe LANDURE (Pouvoir à Odile MIEL-GIRESSE) – Jean-Yves MARTIN (Pouvoir à Jean-Marc LABBE) -

Etaient absents excusés : Mickaël COSSON– Michel DESBOIS – Nadia DRUILLENNEC – Hervé GUELOU – Xavier HAMON – Jean-Yves JOSSE – Christian LE RIGUIER – Jean-Louis NOGUES.

Etaient absents : Dominique BRIAND – Michel FERON – Alexandre GAREL – Maxime LEBORGNE – Sandra LE NOUVEL – Guy MARECHAL -

Secrétaire de séance : Jean-Paul LE CALVEZ

**Objet : Participation aux audits hors programme ACTEE+
(Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique)**

A l'occasion de notre séance de Comité du 20 décembre 2024, le Comité Syndical a décidé de poursuivre l'accompagnement technique et financier pour les communes qui solliciteraient des audits énergétiques non-inscrits dans une candidature ACTEE+ selon les modalités suivantes :

	R100/U100	U50/R50	U0
Financement audit école	100% commune	100% commune	100% commune

Financement audit commune moins de 3500 habitants	85% commune 15% SDE	100% commune	
Financement audit commune plus de 3500 habitants hors école	90% commune 10% SDE	100% commune	100% commune

Cette décision a cependant exclu la participation pour les audits des bâtiments scolaires du fait de la mise en place du programme EduRénov de la Banque des Territoires qui prévoit notamment une prise en charge de ces audits.

A ce jour, le déploiement de ce programme n'est pas opérationnel dans le département et quelques communes sollicitent notre accompagnement direct, sans soutien au titre d'EduRénov.

Le Bureau Syndical propose donc de participer au financement des audits sur les bâtiments scolaires pour les communes R100/U100 au même niveau que pour les autres bâtiments, si ces communes ne peuvent pas bénéficier du programme EduRénov.

	R100/U100	U50/R50	U0
Financement audit école	85% commune 15% SDE	100% commune	100% commune
Financement audit commune moins de 3500 habitants	85% commune 15% SDE	100% commune	100% commune
Financement audit commune plus de 3500 habitants hors école	90% commune 10% SDE	100% commune	100% commune

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical

- Valident les taux de participation du SDE22 pour les audits énergétiques sollicités par les communes hors financement ACTEE et hors financement EduRénov.

Délibéré et adopté à l'unanimité en séance les jour, mois et an susdits.

Le secrétaire de séance,



Jean-Paul LE CALVEZ

Le Président du Syndicat,

Dominique RAMARD



Délibération certifiée exécutoire

Par transmission en Préfecture le : **8 OCT. 2025**

Par affichage le : **8 OCT. 2025**

Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor**Comité Syndical**

Séance du Vendredi 26 Septembre 2025

Délibération N° 062.2025

L'an deux mil vingt cinq, le vendredi 26 Septembre, les membres du Comité du Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor, dûment convoqués par le Président - Monsieur Dominique RAMARD se sont réunis dans les locaux du Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor EN PRESENTIEL, et EN VISIO CONFERENCE.

Etaient présents : Dominique RAMARD - Jérémy ALLAIN – Olivier ALLAIN (Visio) – Gilbert BERTRAND (visio) – Johan BERTRAND – Pierrick BRIENS – Patrick BRIGANT (visio) - Patrick COSSON (visio) – Mickaël GAUVAIN – Jacky GOUAULT (visio) – Pierre GOUZI – Jean-Marc LABBE – Pascal LAPORTE – Maryse LAURENT (visio) – Yann LEMOINE – Jean-Paul LE CALVEZ – Jean-Louis MARTIGNE – Patrick MARTIN – Christian MEHEUST (visio) – Odile MIEL-GIRESSE (Visio) – Jean-Yves PERU – Marie-Agnès POGAM – Martine POULAILLON – Christian PRIGENT (visio) – Gérard QUILIN – Loïc RAOULT (visio) – Michel RIOU – Dominique VIEL.

Etaient absents représentés : Yves CORBEL (pouvoir à Pierre GOUZI) – Joël GESRET (pouvoir à Pierrick BRIENS) – Aurélie HERVE (Pouvoir à Dominique RAMARD) – Philippe LANDURE (Pouvoir à Odile MIEL-GIRESSE) – Jean-Yves MARTIN (Pouvoir à Jean-Marc LABBE) -

Etaient absents excusés : Mickaël COSSON– Michel DESBOIS – Nadia DRUILLENNEC – Hervé GUELOU – Xavier HAMON – Jean-Yves JOSSE – Christian LE RIGUIER – Jean-Louis NOGUES.

Etaient absents : Dominique BRIAND – Michel FERON – Alexandre GAREL – Maxime LEBORGNE – Sandra LE NOUVEL – Guy MARECHAL -

Secrétaire de séance : Jean-Paul LE CALVEZ

**Avenant aux conventions avec les ALEC
pour le « Conseil en Energie Partagé » (CEP)**

Par décision du Comité Syndical en date du 20 décembre 2024, le Comité a validé les nouvelles conventions de partenariat à intervenir avec l'Agence locale de l'énergie et du climat (ALEC) du Pays de Saint-Brieuc et l'ALE du Pays Centre Ouest Bretagne (ALECOB) ainsi que les modalités de financement pour les missions de CEP.

Suite à une sollicitation de ces deux associations pour faciliter la g est proposé d'ajuster les modalités de reversement des subventions qui leur sont accordées.

Le principe, qui est identique à celui qui était pratiqué dans les conventions antérieures, repose sur :

- Un premier versement correspondant à 70% de la subvention annuelle, après le vote du budget du SDE, et sur la base d'un appel de fonds de la part des ALEC ;
- Le solde sur la base d'un appel de fonds de la part des ALEC et du bilan annuel d'activité (au plus tard le 15/04 de l'année N+1).

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical

- Proposent d'autoriser le Président à signer l'avenant aux conventions de partenariat avec l'ALEC du Pays de Saint-Brieuc et l'ALE du Pays Centre Ouest Bretagne concernant les modalités de versement de la subvention,
- De donner délégation au Président pour signer les avenants ultérieurs relatifs à ces conventions de partenariat.

Jean-Marc LABBÉ ne prend pas part au vote

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical

- Valident les taux de participation du SDE22 pour les audits énergétiques sollicités par les communes hors financement ACTEE et hors financement EduRénov.

Délibéré et adopté à l'unanimité en séance les jour, mois et an susdits.

Le secrétaire de séance,


Jean-Paul LE CALVEZ

Le Président du Syndicat,

Dominique RAMARD



Délibération certifiée exécutoire

Par transmission en Préfecture le : - 8 OCT. 2025

Par affichage le : - 8 OCT. 2025